

Cahier des charges – Prestation de maintenance Informatique

La BGE Provence-Alpes-Méditerranée (BGE PAM) est une association engagée depuis 40 années dans l'accompagnement des entrepreneurs et des porteurs de projets. Présente dans 5 départements (Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes), notre équipe de 49 collaborateurs a pour mission de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises, en offrant un accompagnement personnalisé, des formations et des programmes d'accélération adaptés aux besoins des entrepreneurs et porteurs de projets. Notre action s'inscrit dans une démarche d'inclusion, d'innovation et de proximité, en étroite collaboration avec un large écosystème de partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

1. Objet de la prestation

Ce document décrit les exigences relatives à la prestation de maintenance informatique pour une flotte d'environ 50 ordinateurs portables. La prestation inclut le diagnostic, la réparation, l'installation d'environnements de travail et la gestion des outils de sécurité.

2. Périmètre de la prestation

La prestation couvre l'ensemble des ordinateurs portables de la structure, environ 50 unités.

3. Tâches à réaliser

- Diagnostic et réparation des ordinateurs portables
- Installation de l'espace de travail virtuel pour les nouveaux salariés et les nouveaux équipements
- Installation, configuration et contrôle de l'antivirus
- Mise à jour et suivi de l'inventaire du parc informatique
- Conseils sur l'achat de matériel informatique

4. Compétences requises

Le prestataire devra maîtriser:

- Le Pack Office 365
- La gestion des antivirus et logiciels malveillants
- Les bonnes pratiques de maintenance informatique
- Les procédures d'installation et d'administration de postes de travail

5. Modalités d'intervention

Les interventions pourront être réalisées :

- À distance via les outils fournis par la structure ou outils sécurisés du prestataire

- Sur site en cas de besoin spécifique (diagnostic matériel, remplacement de pièces, etc.)

6. Suivi et reporting

Le prestataire devra fournir:

- Un suivi des tâches effectuées
- Un rapport en cas de problème majeur
- Une mise à jour régulière de la liste des équipements informatiques

7. Engagements du prestataire

- Respect des délais d'intervention
- Confidentialité des données
- Qualité et rigueur dans les interventions

8. Modalités du contrat de prestation

Le contrat de prestation de service est établi pour une durée de 6 mois, renouvelable par signature d'un avenant. Les modalités de renouvellement, de résiliation et de révision des conditions seront définies dans le contrat final entre les parties.

Le volume horaire des prestations s'étend sur environ 50h par an avec un fonctionnement par ticket "incident".

Calendrier de la Consultation

Les candidatures devront être envoyées au plus tard le 13/04/26 sous forme de dossier comprenant :

- Une présentation de la structure ou du prestataire (expérience, références, équipe).
- Une proposition méthodologique pour répondre aux attentes de BGE PAM.
- Une offre financière détaillée.
- Des exemples de réalisations similaires

Adresse mail : candidatures@acces-conseil.org

Passé ce délai, toutes candidatures seront exclues.

Le candidat retenu sera averti par l'équipe de la BGE PAM.

Toute entreprise ne souhaitant pas donner suite à la présente consultation est invitée à en informer le pouvoir adjudicateur dans les meilleurs délais.